

GRAND CHELEM
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : 21 rue des Bullieux - 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

R.C.S. MONTBRISON B 347 811 283

A675
12/6/01
88B130

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2001

L'An Deux Mille Un
Le Dix Sept Mai, à Dix Heures
Au siège social,

Les associés de la Société à Responsabilité limitée GRAND CHELEM au capital de 8.000 euros, divisé en 500 parts sociales de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- Mr Jean-Claude ROCHE , Associé,	
propriétaire de.....	250 parts
- Mme Monique WOONINCK , Associée Gérante,	
propriétaire de.....	250 parts

TOTAL.....	500 parts

Les deux Associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Monique WOONINCK préside la réunion en sa qualité de Gérante.

La Présidente rappelle que les Associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de gérant,
- Rémunération de la gérance
- Pouvoirs en vue des formalités de publicité.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- PREMIERE RESOLUTION -

La Collectivité des Associés nomme en qualité de gérant, en remplacement de Madame Monique WOONINCK, démissionnaire au 31 Mai 2001 :

. Monsieur Jean-Claude ROCHE
Demeurant : Champanet - le Bas - 42600 LEZIGNEUX

qui accepte, sans limitation de durée

Monsieur Jean-Claude ROCHE est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Ses pouvoirs et obligations sont fixés par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés fixe la rémunération mensuelle de Monsieur Jean Claude ROCHE, associé gérant, à 1.500 francs.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

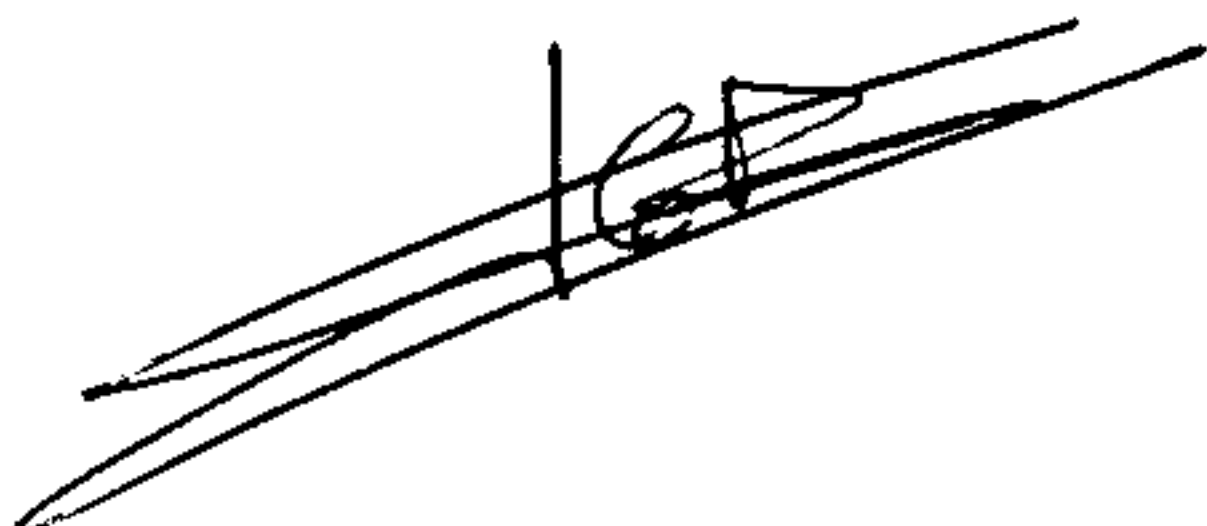
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

--===oooOooo===--

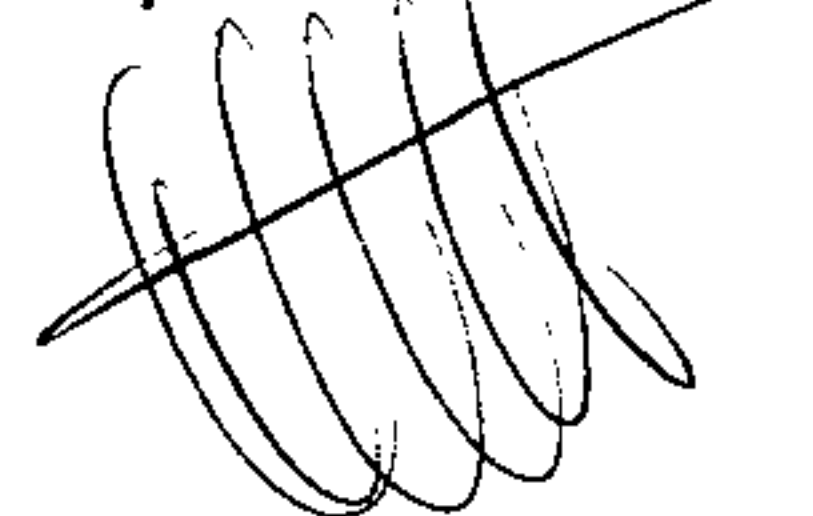
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les deux Associés, après lecture.

Jean-Claude ROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JC Roche', written over a horizontal line.

Monique WOONINCK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Monique Wooninck', written over a horizontal line.